

# Abus spirituels : faut-il dissoudre les communautés nouvelles ?

par

*René Poujol*

*Cath' lib, 20 janvier 2023*

<https://www.renepoujol.fr/abus-spirituels-faut-il-dissoudre-les-communautés-nouvelles/#more-7517>

---

## **Quand les Béatitudes et les Fraternités de Jérusalem ressurgissent dans l'actualité.**

Difficile d'accuser l'Eglise de total immobilisme concernant la pédocriminalité dans ses rangs. Sans doute doit-on lui concéder que la réponse ne pourra être que progressive, au rythme de la prise de conscience des divers acteurs pastoraux et des fidèles eux-mêmes. Il n'empêche : les dispositifs mis en place en termes de reconnaissance et de réparation font déjà apparaître de nombreux « trous dans la raquette ». *Et le refus persistant de prendre en compte des abus non directement sexuels, mais spirituels ou de pouvoir, aux conséquences analogues, devient aujourd'hui un vrai scandale.* L'actualité est là pour en témoigner, concernant certaines communautés rétives au changement, sur

lesquelles aucune autorité ecclésiastique ne semble avoir prise. Au point de se demander si les réformer n'est pas une illusion et s'il ne faudrait pas envisager plutôt leur dissolution.

En décidant, collectivement, de suivre les recommandations du rapport Sauvé dont ils avaient pris l'initiative en 2018, les évêques de la Cef (Conférence des évêques de France) et les supérieurs et supérieures de congrégations religieuses de la Corref (Conférence des religieux et religieuses de France) ont franchi un pas décisif dans la lutte contre les scandales de pédocriminalité dans l'Eglise catholique en France. La création de deux organismes de reconnaissance et de réparation, Inirr pour la Cef et Crr pour la Corref (1) est venue concrétiser cet engagement. Même si leur ajustement à la réalité fait débat comme vient de le montrer, sur France 2, un récent numéro de [Complément d'enquête](#). Et l'on attend désormais pour la session de printemps de l'Assemblée plénière des évêques, les conclusions des groupes de travail mis en place pour « creuser » certaines des recommandations du rapport Sauvé.

**De nombreux « trous dans la raquette » de la lutte contre les agressions en tout genre.**

Et pourtant... L'affaire « Mgr Santier » sur laquelle l'institution a volontairement fait silence au moment même où à Lourdes, à l'automne 2021, elle promettait à genoux de rompre avec cette logique du secret, est venue jeter le doute. Et il suffit de creuser un peu pour trouver bien des « trous dans la raquette » des dispositifs arrêtés. La compétence de la Ciase - et donc la portée de ses recommandations - ne concerne en principe que les

*agressions de nature sexuelle sur mineurs au moment des faits. Sans compter que les « victimes » reconnues de religieux découvrent au fil des procédures que toute reconnaissance-réparation dépend en réalité du bon vouloir de chaque congrégation. La réalité est différente concernant les diocèses.*

*Plus grave : l'ensemble des abus de nature « spirituelle » (abus d'autorité et de pouvoir) dont ont été victimes, comme on le découvre depuis plus de dix ans, des milliers de membres de Communautés nouvelles - et dont sont victimes aujourd'hui encore des centaines d'autres - n'entre pas dans le champ des dispositions arrêtées. Alors même que les conséquences destructrices pour les personnes sont de même nature et de même gravité que pour les agressions sexuelles. Parce que l'opinion reste avant tout sensible aux crimes et délits sexuels sur mineurs ; parce que la définition même des abus de nature spirituelle reste complexe et difficile à cerner ; parce que ce type d'abus concerne majoritairement des adultes facilement soupçonnés d'avoir été consentants ; enfin parce que l'Eglise répugne à mettre en cause des Communautés Nouvelles présentées depuis un demi-siècle comme la réponse inespérée à la crise post-conciliaire, malgré les déviances avérées de nombre de leurs fondateurs.*

### **Une exigence de réformes contrariée.**

Les fissures se sont à ce point généralisées et élargies qu'une exigence de réforme radicale s'est imposée pour nombre d'entre elles. Or, l'expérience montre que sa mise en œuvre est, en réalité, contrecarrée par la mauvaise volonté des communautés elles-mêmes et le peu d'empressement des

évêques et du Vatican à leur faire violence. Avec, à chaque fois, formulé le même argument : si certains fondateurs étaient pervers, les œuvres, elles, demeurent saines et portent de beaux fruits. Ce qui, précisément, est aujourd'hui questionné au vu de la quantité de « fruits pourris » - et pourris par les communautés elles-mêmes. Que l'on songe seulement aux nombreux frères et sœurs, exclus ou volontairement sortis des communautés, sans aucun soutien de l'institution ecclésiale, abandonnés à leur triste sort. Ce qui fait monter, ici et là, du côté des associations de victimes de « dérives sectaires » et des lanceurs d'alerte un question plus radicale : celle d'une possible dissolution de communautés au sein desquelles les mêmes causes continuent de produire les mêmes effets. Multipliant les victimes qu'elle se refuse à prendre en charge.

Deux dossiers d'actualité, peuvent éclairer ce propos : le premier concerne la Communauté des Béatitudes, le second Les Fraternités de Jérusalem.

### **Dix victimes présumées de deux prêtres dans un pensionnat des Béatitudes...**

Vendredi 13 janvier dernier, la Croix l'Hebdo, magazine de fin de semaine du quotidien catholique, publie sur seize pages [une enquête de l'un de ses journalistes](#) : Mikael Corre. (2) Elle creuse la période 1988-2007 où la Communauté des Béatitudes a eu la charge d'un internat pour garçons situé à **Autrey dans les Vosges**. Le journaliste a entendu vingt-quatre anciens élèves du Cours Agnès-de-Langeac qui accueillait de jeunes garçons en discernement vocationnel.

Au terme de son enquête il peut écrire : « Au moins 10 anciens élèves du CAL auraient subi des actes susceptibles d'être qualifié d'atteintes ou d'agressions sexuelles, de viol ou de tentative de viol commis par deux prêtres de l'internat, les pères Dominique Savio et Henri Suso. Ces trente dernières années, plusieurs responsables de l'Église ont été alertés des agissements des deux prêtres. Les faits portés à leur connaissance n'ont jamais été signalés à la justice civile avant février 2022. Aucune enquête interne sur Autrey, aucun appel à témoignage pour identifier d'éventuelles victimes du CAL n'ont été lancés par les autorités ecclésiales, ce qui génère une profonde colère chez plusieurs victimes présumées. »

### **Et deux suicides !**

On découvre, à la lecture de l'article que le parquet d'Epinal a bien ouvert une information judiciaire en 2002 pour « agression sexuelle par personne ayant autorité » à l'encontre du père Dominique Savio, sur plainte d'anciens élèves. L'enquête sera rouverte en 2008 et le prêtre, qui vit en Suisse, mis ultérieurement en garde à vue avant un classement sans suite pour charges insuffisantes. Et cela malgré le nombre des accusations de plusieurs victimes et le témoignage « posthume » d'un jeune garçon qui s'est suicidé en 2005.

Le principal témoin de l'enquête journalistique, Florent, aujourd'hui âgé de 42 ans (il avait 17 ans au moment des faits) explique s'être résolu à écrire en 2011 aux autorités religieuses pour dénoncer les agissements à son encontre du second prêtre Henri Suso. Les destinataires de sa lettre sont à l'époque Mgr Rey, évêque de Fréjus-Toulon où le

prêtre s'est installé depuis 2009 et le frère Henry Donneaud, dominicain, récemment nommé par Rome comme Commissaire pontifical pour « remettre de l'ordre » dans la communauté des Béatitudes qui traverse une crise profonde. L'un et l'autre accusent réception. « Pendant les dix années qui vont suivre, commente le journaliste, Florent n'a aucune idée de ce que devient le père Henri Suso. »

Il lui faudra attendre le 7 février 2022 pour qu'à sa demande on lui communique enfin que le prêtre : « a été reconnu coupable du délit d'abus sexuel continu sans violence sur la personne de [Florent] dans le cadre d'un procès pénal canonique en date du 2 octobre 2012 et, à ce titre, des mesures conservatoires lui ont été notifiées ». Sanction restée confidentielle au sein de l'Eglise ce qui a permis à Mgr Rey de lui confier de nouvelles responsabilités pastorales sous son nouveau nom : Marie-Bernard d'Alès. *Quelques temps auparavant Florent a eu connaissance d'un deuxième cas de suicide, celui d'un certain Yann qui avait confié à son frère avoir été victime d'agressions sexuelles de la part du même prêtre.*

**Une communauté « réformée » gravement mise en cause au travers d'un de ses nouveaux dirigeants.**

« De son côté, poursuit l'enquête de *la Croix l'Hebdo*, l'autre prêtre accusé d'abus à Autrey, Dominique Savio, est revenu en France après la décision du parquet d'Épinal de classer son affaire. *Il a changé de nom et se fait désormais appeler Martin de Tours ou Martin Silva.* En 2015, Dominique Savio est élu assistant général - c'est-à-dire numéro deux - de la

communauté des Béatitudes, qui vient de se réformer. » Il l'est toujours !

Et c'est bien là le cœur du problème soulevé par cette enquête : quel crédit accorder aux prétendues réformes en cours d'une communauté gravement compromise dans le passé, qui a connu de nombreux départs à la suite de ces scandales, se refuse aujourd'hui à entrer dans le processus de reconnaissance-réparation mis en place par la Corref au motif qu'elle n'adhère pas à cette instance et se trouve désormais gravement mise en cause à travers l'un de ses principaux responsables ? Comment expliquer que les autorités ecclésiastiques en charge de la Communauté puissent affirmer, à propos du père Savio, « ne pas avoir eu vent de ces faits prescrits, » alors même que la presse avait relaté l'affaire d'Autrey ?

*Alors, oui, face à l'impossible réforme, faut-il dissoudre ?*

### **Les Fraternités apostoliques de Jérusalem à leur tout mises en cause**

Il y a cinq ans encore, les Fraternités monastiques de Jérusalem (3) bénéficiaient dans l'opinion catholique de l'effet cumulé de l'image charismatique de leur fondateur le père Pierre-Marie Delfieux (décédé en 2013), du rayonnement des offices de l'église Saint-Gervais à Paris retransmis quotidiennement par KTO et de la présence de communautés dans quelques lieux prestigieux tels que Vézelay, le Mont Saint-Michel, Strasbourg mais aussi, la Trinité-des-Monts à Rome pendant dix ans, Cologne, Bruxelles, Montréal, Varsovie... Et puis, patatras : à l'automne 2019 paraît le livre d'Anne Mardon, Quand l'Eglise

*détruit* (4). Elle y raconte son long calvaire au sein des Fraternités monastiques et met directement en cause son fondateur, moins pour des agressions de nature sexuelle (bien que cette dimension ait été ultérieurement retenue par la Ciase) que pour une emprise de nature psychologique et spirituelle. Ces révélations qui font l'effet d'une bombe seront ultérieurement confirmées par une enquête approfondie de Sophie Lebrun dans l'hebdomadaire *la Vie*. (5) Les Fraternités se résignent alors à un long processus d'enquête canonique, suivi d'une assistance apostolique toujours en cours. D'autres ouvrages viendront confirmer ces dérives (6).

Le dernier en date (7), paru à l'automne dernier, possède cette particularité d'émaner d'une religieuse de la branche apostolique des Fraternités. Sœur Sabine y est entrée à l'été 2013 par désir de consacrer sa vie à Dieu dans l'adoration et l'apostolat. Elle s'est retrouvée « exclue » sans explication, six ans plus tard. *Après avoir été totalement broyée, dépossédée de sa personnalité propre, moins par volonté délibérée de quelque être pervers que par la logique même d'une institution que l'on découvre au fil des pages profondément immature.* Illustration que c'est bien le « système » des Fraternités de Jérusalem mis en place par son fondateur qui ici - comme ailleurs au sein de la branche monastique - est en cause.

**L'inaptitude à la vie adulte... lot ignoré des sortants de communautés.**

Le long récit de *cette descente aux enfers* émane d'une jeune femme que l'on découvre confiante, équilibrée, généreuse, en quête de don absolu par amour du Christ et qui tombe sous la coupe d'une organisation où personne ne semble avoir été formé aux fonctions qu'il ou elle occupe, où *l'infantilisation est la règle, où la spiritualisation dispense de toute réflexion critique, où l'autorité justifie l'arbitraire, où la dépossession de soi est posée en critère d'obéissance à la volonté de Dieu* traduite par la prieure ce qui vaut un jour à "sœur Sabine" d'entendre cette réplique : « Et même si on se trompait, toi, en nous obéissant, tu ne te trompes pas. »

Durant six ans de vie religieuse, suivies de trois d'impossible reconstruction, la voilà confrontée à une hiérarchie catholique qui ne veut pas savoir ou prétend ne rien pouvoir. Elle voit à cinq reprises **l'évêque de Tarbes** dont dépend la communauté. En vain ! Au Vatican un monsignor affable lui explique que l'habit religieux qu'elle porte est un abus puisqu'elle n'appartient jamais qu'à une association de fidèles ! Qu'ont fait les autorités pour l'interdire ? Sortent du lot quelques figures féminines comme sœur Véronique Margron ou sœur Chantal-Marie Sorlin. Durant ces années Sabine Tainturier a le sentiment d'une totale *déshumanisation*. Elle écrit : « Lorsque la porte de sortie m'a brusquement été ouverte et l'avenir fermé, j'ai vécu l'humiliation de l'évidente régression qui fut la mienne. Je n'étais plus apte à la vie adulte et ordinaire. C'est le lot ignoré des sortants de communautés. »

**L'abus spirituel, angle mort de la conduite ecclésiale**

L'essentiel du message du livre, qu'il faut lire, est là. L'auteure qui à aucun moment n'entend régler des comptes avec son ancienne communauté et préfère se poser en témoin plutôt qu'en victime décortique de manière impitoyable les questions posées par cette dérive commune à nombre de Communautés nouvelles. « *Aujourd'hui, écrit-elle, l'abus maladroitement appelé spirituel - ses mécanismes, sa gravité et ses conséquences lourdes - reste dans l'angle mort de la conduite ecclésiale.* » Et au regard de l'immobilisme de la hiérarchie, de l'impréparation des « sorties » de communautés pour celles et ceux qui souhaitent reprendre leur liberté, des failles évidentes dans les processus de reconnaissance-réparation qui excluent les abus non-sexuels laissant les victimes à leur solitude et à leur désarroi, elle interpelle : « *Eglise, c'est toi qui appelle des jeunes à tout donner. Ceux qui répondent puis sortent brisés tu en es responsable. Comment les accompagnes-tu ?* »

Or la liste s'allonge des frères et sœurs qui choisissent précisément de "quitter" dans de nombreuses communautés. Plusieurs dizaines semble-t-il sur une période récente pour les seules Fraternités monastiques. En 2022 les deux visiteurs apostoliques nommés par le Vatican, le frère dominicain Bruno Cadoré et la sœur auxiliaire Emmanuelle Maupomé ont été confirmés en tant qu'*assistants apostoliques* des Fraternités monastiques de Jérusalem avec la charge de les aider dans un processus de discernement et de réforme. » Or, note Sabine Tainturier dans son livre, outre le fait qu'ils n'ont pas autorité sur les Fraternités apostoliques en pleine dérive, « *les quatre axes de*

*discernement et de réforme ne mentionnent pas de processus de réparation.* » En sorte qu'aujourd'hui un certain nombre d'anciens frères et sœurs en sont à s'interroger sur un possible recours aux juridictions civiles pour obtenir réparation. « Si on ne peut s'appuyer sur le droit de l'Eglise devant des abus caractérisés, quelle garantie d'équité l'Eglise peut-elle donner ? »

Devant l'impossible réforme, faut-il se résigner à dissoudre ? (8)

**« Voue ne lirez pas sous ma plume que l'Eglise couvre... »**

Difficile de prolonger sans lasser. Le tableau reste sombre qui pourrait faire conclure à l'indifférence et à la trahison généralisées. Or, certaines victimes-témoins des Fraternités témoignent aussi qu'il existe ici et là des oreilles attentives désireuses de débloquent des situations qu'elles n'imaginaient même pas, de « traverser cette épreuve ensemble » et d'inviter l'Eglise à tirer les conséquences ultimes de cet ébranlement, comme l'esquissait le rapport de la Ciase dans ses recommandations. Dans son enquête de *La Croix l'Hebdo*, Mikael Corre écrit de son côté : « Je n'aurais jamais accédé à autant d'informations sans l'aide active de plusieurs personnes très engagées dans l'Église. Ces dernières sont prêtres, religieux ou religieuses, ou encore laïcs ayant exercé d'importantes responsabilités auprès d'autorités ecclésiales. Elles aiment l'Église et veulent la servir. Toutes partagent la conviction que *seule la vérité la plus stricte permettra à l'institution de se relever honorablement de la crise des abus sexuels.* Ces lanceurs d'alerte, pour qui la lutte contre les abus est devenue le combat d'une vie, sont la

raison pour laquelle vous ne lirez pas sous ma plume que « l'Église couvre ». Parce que eux aussi sont l'Église. »

**Dissoudre ou pour le moins suspendre les entrées de novices jusqu'à nouvel ordre ?**

Pour autant la question formulée dans le titre de ce - trop long - article demeure : s'engager dans d'impossibles réformes ou se résigner à dissoudre ? Car enfin si l'on juge un arbre à ses fruits il est trop facile de se prévaloir seulement des « bons fruits », indiscutables, en refusant de regarder en face les milliers d'êtres brisés qui ne sauraient être réduits à de simples victimes collatérales de la Nouvelle évangélisation. Mais pour reprendre une expression de Sabine Teinturier : peut-on changer la nature d'un végétal ? Elle écrit encore : « Pour restaurer une cloche, il faut la refondre entièrement. » Dissoudre ne serait pas chose nouvelle au regard de l'histoire des communautés nouvelles. Citons : *le Verbe de vie, le Pain de vie, la Théophanie, la Sainte Croix, Points Cœur...* Et, se demandent certains, *n'aurait-il pas fallu dissoudre les Légionnaires du Christ, voire même les Frères de Saint-Jean ? Et aujourd'hui Bethléem, les Béatitudes, les Fraternités de Jérusalem ?*

On objectera que dissoudre telle ou telle communauté aurait pour conséquence immédiate de plonger des dizaines, des centaines d'hommes et de femmes dans une totale insécurité : matérielle, psychologique, spirituelle... Ce qui est vrai et exigerait un accompagnement comme c'est le cas pour le Verbe de Vie dont la dissolution, annoncée depuis un an, sera effective à l'été prochain. Pourtant, n'est-ce pas aujourd'hui

, dans l'indifférence générale, le sort de celles et ceux qui les ont quittées ou en ont été exclues ? Mais comment imaginer une dissolution de la part d'autorités vaticanes ou diocésaines déjà réticentes ou impuissantes à les contraindre simplement à la réforme ?

Dans une enquête récente de *Famille Chrétienne*, également titrée : *Communautés nouvelles, réformer ou dissoudre ?* (9)

Yves Hamant, qui fut en 2013 avec quelques autres « lanceurs d'alerte » à l'initiative de l'Appel de Lourdes adressé aux évêques sur la question des dérives spirituelles dans les communautés chrétiennes, s'explique en ces termes : « J'ai consulté le **cardinal Georges Cottier**, qui fut le théologien personnel de Jean-Paul II. Il n'excluait pas que la dissolution puisse s'imposer. Cela exige évidemment la mise en place d'un accompagnement adéquat, qu'on n'a même pas encore assuré aux personnes déjà sorties. Dans l'immédiat, des arguments de fond militent au moins **pour un moratoire avec suspension des entrées jusqu'à nouvel ordre.** » Est-il en effet responsable de laisser ces communautés accueillir de jeunes novices alors même que leur processus de réforme semble devoir s'étendre sur des années ?

« Plaise à Dieu, écrit Sabine Tainturier, que le trop long chemin de l'Eglise depuis l'occultation jusqu'à la reconnaissance des abus sexuels profite à la vie religieuse pour les abus non sexuels qui se commettent aussi en son sein. » Et que de simples baptisés continuent d'assumer dans l'Eglise leur fonction prophétique de lanceurs d'alerte - quitte à bousculer l'institution - au service du droit des victimes et de l'Évangile.

1. Inirr : Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation; Crr : Commission reconnaissance et réparation.
2. On peut également lire l'enquête sur le site internet du titre.
3. En réalité les Fraternités de Jérusalem comprennent une branche monastique masculine et féminine, une branche apostolique, également masculine et féminine et une branche de laïcs, qu'il ne faut pas confondre.
4. Anne Mardon, Quand l'Eglise détruit, L'Harmattan 2019, 22 €
5. Sophie Lebrun, Enquête : les Fraternités de Jérusalem affrontent leur histoire, marquée par les abus spirituels. La Vie du 3 décembre 2020.
6. Anne Mardon, Silences dans l'Eglise, par action et par omission. Ed. L'Harmattan, 136 p., 15 € ; Anne-Charlotte de Maistre, Liturgies sous prozac, Salvator 2022, 196 p., 18,80 €. En 2020 est également paru le livre d'Erika Martino, l'Amour est plus fort que la mort, en auto-édition, disponible sur internet.
7. Sabine Tainturier, Sois pieuse et tais-toi ! Ed. L'harmattan 2022, 260 p., 23 €
8. Ce qui n'est pas, j'en conviens, le propos de Sabine Tainturier dans son livre, pas plus que de Mikael Corre dans la Croix.
9. Famille Chrétienne n°2336 du du 22 au 28 octobre 2022.

## POST SCRIPTUM

Le père *Dominique Savio* - aussi appelé *Martin de Tours* - s'est retiré de ses responsabilités dans le gouvernement de la communauté des *Béatitudes*, ce mardi 24 janvier. Le prêtre est également visé par une enquête canonique ouverte par *Mgr Guy de Kerimel, archevêque de Toulouse*. (la-croix.com 25 janvier)<sup>4</sup>

---